

Séance du mardi 18 septembre 2012 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.

Absent excusé : GUIMET Nicolas (pouvoir A. CIABATTINI).

Absent : SCHMITT Lionel.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.07.2012.

Nombre de conseillers : 14 **Quorum :** 8 **Présents :** 12.

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire propose d'inclure à l'ordre du jour de la réunion un point supplémentaire qui concerne l'avenant au compromis de vente pour le projet intergénérationnel entre la commune et la société Valmont Promotion. A l'unanimité, les membres présents décident d'inclure ce point supplémentaire à la réunion.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur Le Maire fait un point sur les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs du conseil municipal et qui portent notamment sur les affaires juridiques actuellement en cours. Le cabinet d'avocat MPC à Paris a été désigné pour défendre les intérêts de la commune contre le projet de carrières Barbaz aux Grands Champs. Deux recours sont actuellement en cours avec l'aide des services d'Annemasse Agglo et du SM3A et seront transmis au Tribunal Administratif de Grenoble pour le 3 octobre au plus tard. De plus, il fait part de l'installation d'un panneau d'information lumineux sur le mur de l'auberge d'Arthaz, de la mise à disposition d'une mini-déchetterie au stade communal qui sera opérationnelle dès que la déchetterie de Reignier sera fermée, de l'acceptation d'un devis pour le retirage du câble d'alimentation des projecteurs du stade et de la future pose de stores par Mont-Blanc Stores dans les classes de Peggy et Maryline.

2012-09-01 Avenant au Compromis de vente entre la Commune et la Société Valmont Promotion

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en raison de la procédure judiciaire en cours avec le propriétaire de la parcelle riveraine au projet intergénérationnel, le planning prévisionnel des travaux prend du retard. Il propose par conséquent de procéder à la signature d'un avenant au compromis de vente du 21 juillet 2011 afin d'autoriser l'acquéreur à démarrer les travaux à ses frais exclusifs, en effectuant notamment la démolition de l'ancien atelier Berthet ainsi que les premières opérations de terrassement.

Vu la délibération du 21 avril 2011 relative au choix du nouveau promoteur pour le projet intergénérationnel,

Vu la délibération du 5 juillet 2011 modifiant partiellement la délibération du 21.04.2011,

Vu le compromis de vente du 21 juillet 2011 entre la Commune et la Société Valmont Promotion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'avenant au compromis de vente chez Maître BARRALIER, Notaire à Annemasse.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

2012-09-02 Approbation Modification simplifiée du PLU N°1

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le dossier de modification simplifiée du PLU accompagné d'un registre a fait l'objet d'une mise à disposition du public, en mairie d'Arthaz Pont-Notre-Dame du vendredi 17 Août au lundi 17 septembre 2012 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la mairie. L'information du public sur la procédure et la mise à disposition des dossiers a été assurée par voie de presse dans deux journaux à diffusion départementale ainsi que par affichage en mairie et sur le site internet de la mairie. Nulle remarque n'ayant été consignée

dans le registre tenu à disposition du public, il est donc proposé d'approver la modification simplifiée du PLU rectifiant l'erreur matérielle constatée dans la rédaction écrite du PLU de la commune en modifiant le CES à 0,25 au lieu de 0,35.

Vu la Loi du 17 février 2009 instaurant la procédure de modification simplifiée pour faire évoluer de manière mineure les Plans Locaux d'Urbanisme,

Vu les articles L123-13, R123-20-1 et R123-20-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 juin 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 31 juillet 2012 approuvant la décision de modifier le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal N°2012-34 du 8 Août 2012 mettant à disposition du public le dossier de projet de modification simplifiée du PLU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification simplifiée du PLU N°1 rectifiant l'erreur matérielle constatée dans la rédaction écrit du PLU de la commune en modifiant le CES à 0.25 au lieu de 0.35.
- **Dit que**, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public en mairie d'Arthaz Pont-Notre-Dame et dans les locaux de la Préfecture de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acquisition terrains pour élargissement Route de Coudry

Au vu du dossier présenté par Monsieur Le Maire, le conseil municipal donne son accord de principe pour l'acquisition de deux terrains en vue de l'élargissement de la route de Coudry au prix de 80 €/m². Un géomètre sera mandaté afin de déterminer la superficie exacte de l'emprise à acquérir.

Point sur les projets en cours

- Cimetière : un état des lieux sera prochainement réalisé en vue de la réorganisation du cimetière.
- Rénovation ancienne école : Monsieur Le Maire donne un compte-rendu de la réunion du 4 septembre qui avait pour objet d'étudier les possibilités de rénovation de ce bâtiment et de décider la future destination de celui-ci. Une visite de l'école de Marin sera organisée pour les conseillers municipaux, lundi 8 octobre à 19 heures.
- Sécurisation carrefour de Loëx : la direction des routes du Conseil Général viendra présenter en mairie le dossier de sécurisation de ce carrefour, le mardi 25 septembre 2012.

Rapport des commissions

- Communauté de Communes Arve et Salève : présentation par Monsieur Le Maire de la Z Carte référençant les professionnels adhérent à l'association des artisans et des commerçants d'Arve et Salève.
- Commission communication : le bulletin municipal sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans le courant de la semaine 39.
- Commission scolaire : la réunion de rentrée scolaire avec les institutrices, familles rurales et le sou des écoles aura lieu le mardi 2 octobre à 18h30 en mairie.

Informations et questions diverses

- Natura 2000 : Une rencontre a eu lieu avec le SM3A dans l'été afin de valider l'extension du périmètre Natura 2000 de l'Arve sur la commune d'Arthaz Pont-Notre-Dame. Le Préfet sollicitera ensuite la commune d'ici quelques mois pour un avis délibératif du conseil municipal.
- Plateau de Loëx : le conseil municipal donne son accord de principe pour la relance du classement du plateau de Loëx en ENS (Espace Naturel Sensible), projet qui avait été temporairement suspendu en attendant la participation de la commune de Nangy.

2012-09-01 Avenant au Compromis de vente entre la Commune et la Société Valmont Promotion**2012-09-02 Modification simplifiée du PLU N°1****❖ Signature des conseillers présents**

NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE
PELEVAT Cyril	
PERNET Marie-Pierre	
GROS Laurent	
CIABATTINI Alain	
THABUIS Bruno	
MERANDON Frédéric	
CHABOD Frédéric	
GOLINELLI Joëlle	
NOURRISSAT Johane	
VIAL Jean-Claude	
GOBET Marie-Claire	
MURRIS Isabelle	